



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

47860

Commission n°3

33 - Insertion

Programme breillien d'insertion 2023-2027

Le jeudi 13 avril 2023 à 09h32, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. SOHIER)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h08.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 115-1 et L. 263-2;

Exposé :

Tous les cinq ans, le Département d'Ille-et-Vilaine adopte sa stratégie en matière d'insertion et de lutte contre la pauvreté : le programme breillien d'insertion (PBI). Cette stratégie, pilier d'une des premières politiques du Conseil départemental, est le fruit d'un travail partenarial étroit avec les acteurs du territoire : collectivités locales, services de l'Etat, caisses de sécurité sociale, missions locales, consultation d'usagers, ... Il pose les bases d'un travail commun, décliné ensuite à l'échelle locale, pour mettre en œuvre les ambitions du projet de mandature qui vise à :

- agir pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société et retrouver sa dignité et son autonomie ;
- contribuer à résorber les fractures sociales et territoriales ;
- réduire la pauvreté et les mécanismes d'exclusion et de marginalisation.

Ce nouveau programme breillien d'insertion s'inscrit dans un contexte de fragilisation sociale et plus généralement d'incertitude socio-économique majeure. Si le taux de chômage a baissé pour atteindre 5,6% au troisième trimestre 2022 (contre 7,3 % au niveau national), le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active stable vient de connaître une progression de plus de 400 au 4ème trimestre 2022, traduisant l'éloignement progressif d'une partie de la population du marché de l'emploi.

En outre, il est constaté une forte dégradation des situations de pauvreté du fait de la crise sanitaire, climatique et économique. Si le taux de pauvreté en Ille et Vilaine reste plus favorable que dans bon nombre de territoires (10,7 %, contre 14,6 % en France métropolitaine), les ménages breilliens les plus vulnérables s'installent dans la précarité.

Dans ce contexte, la politique d'insertion conduite par le Département, en lien avec ses partenaires, joue un rôle essentiel de lutte contre la pauvreté, de préservation du lien social et de soutien au retour à l'emploi. Pour faire face à ces défis majeurs, le Département renforce sa logique d'innovation, notamment en expérimentant le revenu de base à destination d'un public particulièrement vulnérable, les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance, ou encore en imaginant de nouveaux modèles de retour à l'emploi.

Le cadre juridique

Soucieux d'une approche pragmatique, l'Ille-et-Vilaine – dans la poursuite des précédents schémas depuis 2018 - a souhaité dans ce programme breillien d'insertion mettre en cohérence deux documents rendus obligatoires par la loi :

Le programme départemental d'insertion définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

Et le pacte territorial d'insertion (PTI) définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les partenaires institutionnels pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du revenu de solidarité active.

Les axes stratégiques

La future politique d'insertion s'articule autour de quatre grands enjeux :

- piloter et animer la gouvernance, la politique de l'insertion étant par nature une politique partenariale, nécessitant l'investissement de l'ensemble des acteurs du territoire
- assurer l'accès aux droits en particulier pour les publics les plus fragiles pour lesquels l'aller-vers est indispensable
- sécuriser les parcours par un accompagnement de qualité qui s'adapte au mieux aux besoins de

chacun.e

- développer les passerelles vers le monde du travail, notamment en renforçant les liens avec les acteurs de l'emploi et en expérimentant de nouveaux modèles de retour à l'emploi.

La structuration du programme breillien d'insertion

Le programme breillien d'insertion s'inscrit dans une programmation pluriannuelle de 2023 à 2027. Il est donc évolutif tant dans son contenu que dans les partenariats tissés, afin de maintenir une adéquation de l'offre et des besoins. Dans cet esprit, il a été convenu de disposer d'un document synthétique n'allant pas jusqu'à détailler les actions menées et de disposer parallèlement d'un outil présentant l'offre d'insertion actualisée de l'ensemble des acteurs. Le programme breillien d'insertion 2023-2027 définit donc le cadre d'intervention au moyen de 4 axes stratégiques, de 10 axes opérationnels et de 27 objectifs auxquels seront rattachés les projets conduits.

De plus, le Département a fait le choix de mettre en place un suivi-évaluation de l'ensemble de ses schémas structurants. Le programme breillien d'insertion est le premier schéma concerné par ce dispositif qui a été travaillé au moment de son élaboration. La partie « évaluation » consiste à déterminer des questions évaluatives relatives aux résultats et impacts principaux attendus du schéma. Ces questions évaluatives pourront être le socle d'études plus approfondies en cours de mise en œuvre ou à l'échéance du schéma.

La gouvernance

Le pilotage du programme breillien d'insertion se fera à 3 niveaux :

- au moyen des dialogues de gestion avec les partenaires du pacte de coordination,
- lors d'une réunion annuelle des président.es de commission territoriale d'insertion sur la déclinaison locale,
- au cours d'une réunion annuelle des élu.es thématiques dans un objectif de cohérence et d'évaluation de l'action départementale.

Décide :

- d'approuver le Programme breillien d'insertion 2023-2027 ;
- d'autoriser le Président à signer avec les partenaires institutionnels le pacte de coordination en découlant.

Vote :

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 20

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 17 avril 2023

ID : AD20230150

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le mardi 18 avril 2023

Pour le Président et par délégation,

La directrice Assemblée, affaires juridiques et documentation

Elodie JARNIGON